

Conseil Municipal

Synthèse des délibérations prises au cours de la séance du jeudi 2 juin 2022

Étaient présents et ont pris part aux votes : Mmes Cécile GUICHARD, Sandrine MOREL, Patricia PIQ, Séverine ROURE, Josiane VIANNET, Emmanuelle VOLPARO et MM. Pierre CHAPUIS, Michel LASCOMBE, Yves PIALAT (pouvoir de Sylvain BREYSSE, Bruno TASSAN-DIN et Emmanuel VIDAL (pouvoir de Michel LIOGIER).

Auto-surveillance site de baignade

Comme les années précédentes, le conseil municipal autorise la signature de la convention avec l'Établissement Public Territorial du Bassin versant de l'Ardèche pour les actions d'auto-surveillance de la qualité des eaux de baignade au Pont du Diable, pour la saison 2022. Ces analyses sont complémentaires de celles effectuées par l'Agence Régionale de Santé. Leur coût global est d'environ 1 068 €.

Désenclavement hameau de Mercier-Haut

Le conseil municipal a approuvé l'avant-projet établi par le bureau d'études Rhône Cévennes Ingénierie pour la création d'une voie communale de desserte des habitations de la partie supérieure du hameau de Mercier, dont les propriétaires réclament le désenclavement depuis de nombreuses années, sans qu'aucun consensus n'ait pu être établi sur les tracés proposés.

La nouvelle solution établie par RCI prévoit une voie de désenclavement reliant la route de Mercier au chemin d'accès privé actuel, en contournant la bergerie située sur la parcelle cadastrée G 144. Ce chemin sera conservé identique à l'existant, mais sera intégré à la voirie communale dans le cadre de la procédure de déclaration d'utilité publique qui sera lancée pour valider le projet.

Cette solution tient également compte de la limitation de l'enveloppe budgétaire susceptible d'être allouée à ce projet, le montant total de la dépense étant estimé à 48 000 € HT. Aucun financement public ne peut être obtenu pour cette opération.

Logements communaux

Le conseil municipal a approuvé le principe de mise en place d'un règlement intérieur pour l'utilisation et l'entretien des espaces communs des logements gérés par la Commune. En effet, les cages d'escaliers font trop souvent office de débarras et leur nettoyage est inexistant ou limité. C'est pourquoi il est nécessaire d'instaurer une réglementation permettant d'assurer la salubrité des locaux et le bien-être des locataires.

Service des Eaux

Le conseil autorise la signature d'un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec le bureau d'études Rhône Cévennes Ingénierie en vue de la réalisation d'un schéma directeur d'assainissement et d'un inventaire patrimonial du réseau d'eau potable avec création d'un système d'information géographique (SIG) qui permettra de disposer d'une cartographie précise et fonctionnelle du réseau.

Par ailleurs, le conseil municipal a approuvé le projet et autorisé la signature du contrat de maîtrise d'œuvre avec le cabinet RCI en vue de l'extension du réseau d'assainissement collectif au hameau des Eymards.

Conseil Municipal

Le conseil a approuvé quelques légères modifications du règlement intérieur du conseil municipal, afin d'intégrer les dispositions de l'ordonnance du 7 octobre 2021 relative à la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales. Les modifications portent essentiellement sur le contenu et les modalités de signature des procès-verbaux des séances. Par ailleurs le conseil a complété, afin de la consolider juridiquement, la délégation de compétence qu'il accorde au maire afin de permettre à ce dernier d'intenter les actions en justice au nom de la commune ou de la défendre dans les actions intentées contre elle.

Trail Chaussée des Géants

Le conseil municipal a décidé l'attribution d'une subvention d'un montant de 3 000 € au bénéfice de l'association « Trail de la Chaussée des Géants », afin de contribuer financièrement à l'organisation de la course du 4 juin 2022, qui constitue un événement sportif important pour la commune en termes de retombées économiques et de rayonnement.